

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EXERCICE 2013

Par délibération POR 005-472/13/CC du 28 juin 2013 et convention de délégation de service public n°13/131, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société DG SERVICES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), ayant son siège social au 34 C. Chemin du Bord de Crau, 13800 Istres, l'«exploitation des services d'avitaillement, de grutage et de carénage du port de plaisance de Carry-Le-Rouet ». Le contrat a pris effet le 29 juillet 2013 pour une durée de 6 ans.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations ci-après présentent, au vu dudit rapport annuel portant sur l'exercice 2013, les principaux indicateurs portant sur les services délégués d'avitaillement, de grutage et de carénage du port de plaisance de Carry-Le-Rouet.

I/ Evènements remarquables

Le contrat de Délégation de service public a pris effet le 29 juillet 2013.

Le rapport annuel remis par le délégataire, concerne la période du 29 juillet au 31 décembre 2013.

II/ Compte rendu technique

L'aire de Carénage de Carry-le Rouet doit être remise aux normes et le quai doit être rénové. Les travaux suivants sont ainsi prévus au contrat:

- Mise aux normes de l'aire de carénage et d'avitaillement
- Construction d'un local pour le délégataire de 40m²
- Réfection du quai

Ces travaux qui devaient être réalisés dans le courant de l'hiver 2013/2014 n'ont pu l'être en raison de retards dans la délivrance des autorisations de l'Etat et de procédures de marché infructueuses.

Le délégataire n'a pas réalisé d'investissements puisqu'il est en attente de la rénovation de l'aire de carénage.

Le rapport remis par le délégataire ne présente pas les charges d'entretien qu'il aurait pu effectuer durant l'exercice.

III/ Compte rendu d'activité

Le délégataire est responsable de l'avitaillement de plusieurs types de carburants :

- Super plaisance ou SP 95
- Gasoil plaisance
- Gasoil détaxé

Les carburants détaxés ne sont pas affectés des taxes usuelles appliquées en matière de vente de produits pétroliers. Ces carburants sont vendus spécifiquement aux professionnels de la mer ayant eu au préalable une autorisation des douanes.

Dans son activité, le délégataire propose à la vente des produits dérivés, comme des huiles, des peintures et des batteries.

Des prestations de grutage, de carénage et quelques prestations complémentaires sont également réalisées par le délégataire.

1/ Service d'avitaillement

Le délégataire est tenu de communiquer mensuellement à la collectivité un tableau indiquant le prix d'achat des carburants, les volumes achetés ainsi que la marge dégagée sur le prix de vente des carburants.

Le tableau récapitulatif dans le rapport annuel du délégataire a permis de calculer les prix d'achat moyens de chacun des carburants sur la période du 29 juillet au 31 décembre 2013. Le délégataire a également indiqué dans ce tableau, la marge commerciale appliquée en € HT pour chacun des carburants.

1/1/ Tarif des carburants

➤ Prix d'achat des carburants pour le délégataire

En 2013	GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	Prix d'achat moyen
Prix d'achat moyen (€ HT/ L)	1,101	1,254	0,607	0,987

Le prix d'achat moyen est plus élevé pour les carburants à destination des plaisanciers.

➤ Prix de vente des carburants

Dans le tableau communiqué par le délégataire, il n'est pas mentionné le prix de vente de chacun des carburants, mais la marge commerciale en €HT qui a été appliquée.

Soit :

- Gasoil : 0,133 €HT
- SP 95 : 0,133 € HT
- Gasoil détaxé : 0,050 € HT

La marge exprimée en pourcentage du prix de vente a été calculée, celle-ci est inscrite dans le tableau ci-dessous.

Nom carburant		Marge commerciale en % du prix de vente fixée par le contrat		Marge en % fixée par le délégataire	Analyse
Délégataire	Contrat	Minimum	Maximum		
SP 95	Super plaisance	7,00%	13,00%	9,59%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
Non vendu	Super détaxé	7,00%	13,00%		
GASOIL	Gasoil plaisance	7,00%	13,00%	10,79%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat
GASOIL DETAXE	Gasoil détaxé	7,00%	13,00%	7,85%	Marge appliquée respecte la fourchette fixée par le contrat

Le délégataire, respecte les clauses du contrat, la marge commerciale exprimée en pourcentage est comprise entre les valeurs minimale et maximale indiquées.

1/2/ Nombre de litres de carburants

➤ Nombre de litres achetés par le délégataire

Le tableau ci-dessous, permet de constater que les plus grandes quantités d'achat de carburant sont effectuées durant les mois d'août et de septembre. Ce constat est valable pour les carburants à

destination des professionnels de la mer comme pour les plaisanciers, ce qui est cohérent. Les sorties en mer sont plus fréquentes durant la saison estivale.
Par exemple, pour le carburant SP 95, sur les 44 021 litres achetés en 2013, 65,9 % ont été achetés en août.

En 2013	GASOIL		SP 95		GASOIL DETAXE		TOTAL CARBURANT	
	En Litres	En %	En Litres	En %	En Litres	En %	En Litres	En %
Aout	32 008	57,1%	29 010	65,9%	8 012	28,6%	69 030	53,9%
Septembre	12 009	21,4%	9 006	20,5%	8 019	28,6%	29 034	22,7%
Octobre	4 000	7,1%	2 002	4,5%	5 013	17,9%	11 015	8,6%
Novembre	4 002	7,1%	2 002	4,5%	3 006	10,7%	9 010	7,0%
Décembre	4 004	7,1%	2 001	4,5%	4 011	14,3%	10 016	7,8%
TOTAL	56 023	100,0%	44 021	100,0%	28 061	100,0%	128 105	100,0%

Le tableau présenté ci-dessous, indique que le carburant le plus acheté par le délégataire est le gasoil destiné à la vente aux plaisanciers, soit 43,7 %.

En 2013	GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT
Total Litres	56 023	44 021	28 061	128 105
En %	43,7%	34,4%	21,9%	100,0%

➤ Nombre de litres vendus

Le délégataire a indiqué dans son rapport le nombre de litres en stock au 31 décembre 2013. Le nombre de litres vendus a été calculé à partir de ces données et du nombre de litres achetés.

En 2013	GASOIL	SP 95	GASOIL DETAXE	TOTAL CARBURANT
Total Litres	53 475	41 537	24 789	119 801
En %	44,6%	34,7%	20,7%	100,0%

Le gasoil, destiné aux plaisanciers, est le carburant le plus vendu soit 44,6 %. 53 475 litres ont été vendus.

Le nombre total de litres vendus, tout carburant confondu, est de 119 801 litres.

2/ Ventes de produits dérivés

Le délégataire indique la vente de produits dérivés, comme :

- Peinture antifouling, pinceaux, rouleaux de masquage, bac à peinture,
- Huiles
- Batteries
- Anodes (qui permettent de préserver les embases et hélices)....

2/1/ Tarifs des produits dérivés

Les tarifs d'achat sont indiqués dans un inventaire, qui a été communiqué dans le rapport remis par le délégataire. Les tarifs sont très différents suivant les produits.

Produits dérivés		Marge commerciale en % du prix de vente fixée par le contrat		Marge en % fixée par le délégataire	Analyse
Délégataire	Contrat	Minimum	Maximum		
Peinture, huiles, batterie, anodes	Autres produits dérivés	7,00%	Reçu au Contrôle de légalité le 20 f		A préciser

Le délégataire n'indique pas la marge commerciale en % du prix de vente appliquée, ni le prix de vente. Des précisions ont été demandées au délégataire.

2/2/ Nombre de ventes de produits dérivés

Le rapport ne transmet pas de données quantitatives sur la vente de produits dérivés. Des précisions ont été demandées au délégataire.

3/ Service de grutage

Les prestations de grutage proposées sont :

- « Manutention simple » : consiste à sortir un bateau de l'eau avec la grue et à le poser sur une remorque ou consiste au contraire à le mettre à l'eau avec la grue alors qu'il était sur une remorque.
- « Sortie et mise à l'eau » : consiste à sortir un bateau avec la grue et à le poser sur un ber pour pouvoir effectuer un carénage ou une réparation. Puis une fois, effectuées les différentes opérations, le bateau est remis à l'eau.

3/1/ Tarifs du service de grutage

En 2013		Tarif grutage en € HT		Tarif d'un jour à terre, après 48 h
Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Manutention simple: mise à terre ou mise à l'eau	Mise à terre et mise à l'eau + 2 jours à terre	
A	0,55 et 4,99 m	20,90	37,63	5,85
B	5,00 et 6,49 m	29,26	50,17	6,69
C	6,50 et 7,99 m	37,63	54,35	8,36
D	8,00 et 9,49 m	45,99	71,07	10,03
E	9,50 et 10,99 m	50,17	75,25	11,71
F	11,00 et 12,99 m	50,17	75,25	12,12

Les tarifs dépendent de la taille des bateaux.

Les tarifs pratiqués respectent les clauses du contrat, hormis les tarifs pour un jour à terre, au-delà des 48 heures qui ne sont pas fixés par le contrat.

3/2/ Nombre de prestations de grutage

Période du: 29 juillet au 31 décembre 2013

Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Nombre de bateaux ayant bénéficié d'un grutage
A	0,55 et 4,99 m	19
B	5,00 et 6,49 m	21
C	6,50 et 7,99 m	6
D	8,00 et 9,49 m	12
E	9,50 et 10,99 m	1
F	11,00 et 12,99 m	0
Total		59

Le délégataire a indiqué le nombre de bateaux ayant eu recours au service de grutage entre 29 juillet et le 31 décembre 2013, 59 bateaux ont fait l'objet de grutage. Toutefois, ces données ne permettent pas de déterminer le type de prestation, manutention simple ou une mise à terre avec mise à l'eau et donc le tarif appliqué pour chaque prestation.

Les bateaux ayant fait l'objet de grutage sont principalement des bateaux de petite taille, catégories A et B.

Le nombre de 59 grutages paraît faible, des précisions ont été sollicitées par courrier.

4/ Service de carénage

Une prestation de carénage est composée de:

- Un grutage : sortie et remise à l'eau sous 48 heures
- Un passage au karcher : sur coque entretenue régulièrement. Un supplément est demandé si la coque est très sale.
- Fourniture et pose d'antifouling.
-

4/1/ Tarifs du service de carénage

En 2013		Tarif carénage en € HT			
Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Matrice dure: bleu, rouge, noir	Auto - erodable	Matrice dure: verte, bleu, bleu marine	Majoration coque neuve
A	0,55 et 4,99 m	192,31	225,75	225,75	116,22
B	5,00 et 6,49 m	234,11	275,92	275,92	142,14
C	6,50 et 7,99 m	275,92	321,91	321,91	142,14
D	8,00 et 9,49 m	330,27	388,80	388,80	158,86
E	9,50 et 10,99 m	388,80	443,14	443,14	175,59
F	11,00 et 12,99 m	413,88	484,95	484,95	175,59

Les tarifs dépendent de la taille des bateaux et de la qualité de la matrice du bateau.

Une majoration coque neuve est également instaurée, elle consiste à un décirage, à la fourniture et à la pose primaire précédant un antifouling.

4/2/ Nombre de prestations de carénage

Période du: 29 juillet au 31 décembre 2013

Catégorie de bateaux	Pour des longueurs comprises entre:	Nombre de bateaux ayant bénéficié d'un carénage
A	0,55 et 4,99 m	20
B	5,00 et 6,49 m	44
C	6,50 et 7,99 m	29
D	8,00 et 9,49 m	8
E	9,50 et 10,99 m	3
F	11,00 et 12,99 m	0
Total		104

Le délégataire a indiqué le nombre de bateaux ayant bénéficié de carénage entre 29 juillet et le 31 décembre 2013, 104 bateaux ont fait l'objet de carénage. Toutefois, ces données ne permettent pas de déterminer le type de prestation et donc le tarif appliqué pour chaque prestation.

Les bateaux ayant fait l'objet de carénage sont principalement des bateaux de petite taille, des catégories A, B et C.

5/ Vente de prestations accessoires

Le contrat de délégation de service public autorise le délégataire à proposer des activités complémentaires et accessoires. Ces activités sont les suivantes :

- Fourniture et pose de batteries
- Fourniture de petits accastillages
- Fourniture et pose de pièces de dépannage
- Remorquage des bateaux en panne en mer
- Dépannage en mer et à quai
- Mécanique moteur Hors-Bord et In Bord.

5/1/ Tarifs des prestations accessoires

Les tarifs des prestations accessoires dépendent du montant de la main d'œuvre pour effectuer la prestation et du tarif des différentes pièces utilisées pour la prestation.

Le tarif main d'œuvre est de 45,83 €HT, en 2013.

Les tarifs des prestations accessoires ne sont pas imposés par le contrat, celui-ci prévoit que les tarifs soient librement fixés par le délégataire.

5/2/ Nombre de prestations accessoires

	Nombre de prestations accessoires						Total
	Fourniture et pose de batteries	Fourniture de petits accastillage	Fourniture et pose de pièces de dépannage	Remorquage des bateaux en panne en mer	Dépannage en mer et à quai	Mécanique moteur Hors-Bord et In Bord	
Période du 29 juillet au 31 décembre 2013	12	26	97	0	0	86	221

Le nombre total de prestations accessoires réalisées sur la période 29 juillet au 31 décembre, est de 221.

Les prestations accessoires les plus vendues sont la fourniture et la pose de pièces de dépannage et la mécanique Hors-Bord et In Bord.

6/ Horaires du service

6/1/ Les horaires fixés par le contrat

Service d'avitaillement

Le contrat impose les horaires suivants :

- En mode non automatique par opérateur :
 - Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril de 8h à 18 heures, service non-stop, du lundi au samedi
 - Haute saison : du 1^{er} mai au 30 septembre de 7h à 19h30 heures, service non-stop, tous les jours
- En mode automatique:
 - 24 heures sur 24

Services de carénage et de grutage

Le contrat impose les horaires suivants :

- Basse saison : du 1^{er} octobre au 30 avril de 8h à 18 heures, service non-stop, du lundi au samedi
- Haute saison : du 1^{er} mai au 30 septembre de 7h à 19h30 heures, service non-stop, tous les jours

6/2/ Les horaires effectués par le délégataire

Les horaires suivants sont indiqués dans le rapport remis par le délégataire.

- Basse saison : du 16 septembre au 31 mars de 8 h à 17h30, service non-stop, du lundi au samedi
- Haute saison : du 1^{er} avril au 15 septembre de 7 à 19h00, service non-stop, tous les jours

Les horaires effectués ne respectent pas strictement les horaires prévus au contrat. Des précisions ont été sollicitées sur ce point.

Concernant le service d'avitaillement, le mode de distribution automatique sera mis en place lors des travaux de mise aux normes.

7/ Effectif de la structure

Il est présenté dans le rapport le personnel travaillant à la station de carénage et d'avitaillement de Carry-Le-Rouet. Deux personnes sont salariées:

- Un mécanicien
- Une secrétaire

Le taux d'emploi, est de 1,8 équivalents temps plein puisque le mécanicien travaille à 100 % pour l'activité DSP de Carry-Le-Rouet et la secrétaire travaille à 80 % pour celle-ci.

Monsieur DELAHAYE, a le statut de gérant de la société DG SERVICES.

Par ailleurs, il est également indiqué dans le rapport qu'un mécanicien saisonnier est employé. Des précisions ont été demandées concernant le temps de travail consacré à la DSP par ce saisonnier.

IV/ Economie de la délégation

L'analyse de l'économie de la délégation n'est effectuée que très partiellement, car le délégataire n'a pas transmis les documents financiers, comme le compte de résultat et le bilan comptable, relatifs à l'activité déléguée et pour la période considérée du 29 juillet au 31 décembre 2013.

Le délégataire a transmis la liasse fiscale correspondant à toute son activité, activité déléguée et une autre activité qui lui est propre à Istres, et ceci pour l'exercice 2013 dans sa totalité.

1/ Analyse de l'activité de la délégation via les données du compte de résultat

1/1/ Produits

Les produits de la délégation, sont exclusivement composés par le chiffre d'affaires qui s'élève à 106 k€ pour la période du 29 juillet au 31 décembre 2013.

- *Formation du chiffre d'affaires*

En 2013, le chiffre d'affaires est de 106 k€.

Les recettes en €HT et en % du chiffre d'affaires

En 2013	Recettes	
	En € HT	En %
Carburant détaxé	19 510	18,35%
Carburant taxés SPI GO	66 836	62,88%
Pièces	17 760	16,71%
Grue	2 188	2,06%

Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Composition des recettes de carburant en fonction du critère « taxation »

En 2013	Recettes	
	En € HT	En %
Carburant détaxé	19 510	22,60%
Carburant taxés SP/ GO	66 836	77,40%
Total recettes carburant	86 346	100,00%

Les ventes de carburants détaxés représentent environ 1/5ème des ventes.
Les ventes de carburants taxés représentent environ les 4/5ème des ventes.

Vérification du chiffre d'affaires à partir des volumes de carburant vendus et du prix d'achat moyen de chaque carburant

En 2013	Nombre de litres vendus	Prix d'achat moyen (en € HT/ L)	Marge commerciale appliquée par le délégataire	Prix de vente moyen calculé (en € HT/ L)	Recettes calculées (en € HT)
Gasoil	53 475	1,101	10,79%	1,234	65 969
SP 95	41 537	1,254	9,59%	1,387	57 625
Gasoil détaxé	24 789	0,607	7,61%	0,657	16 291
TOTAL	119 801				139 884

Ce tableau permet d'estimer le montant des recettes de carburants de l'activité déléguée à partir des marges pratiquées par le délégataire, des prix d'achat moyens et du nombre de litres vendus.
En se basant sur ces paramètres, le montant des recettes calculé est 139 k€.

Or, le montant des recettes communiqué par le délégataire est de 86 k€, il y a donc 53 k€ d'écart entre le calcul et le montant communiqué.

	Recettes carburant		Calcul des écarts	
	Calculées	Compte de résultat	Delta recettes Compte de résultat - calculées en € HT	Delta recettes compte de résultat/ calculées en %
En € HT	139 884,13	86 346,00	-53 538,13	-38,27%

Des précisions ont été sollicitées auprès du délégataire sur ce point.

- Les autres postes de produits : produits financiers et exceptionnels

Aucune donnée n'est transmise sur ce type de produits.

1/2/ Charges

Le délégataire n'a pas transmis le montant des charges de l'activité DSP.

1/3/ Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice ne peut être calculé puisque le montant des charges de l'activité DSP n'a pas été communiqué.

2/ Analyse de l'équilibre financier de la délégation via les données du bilan comptable

A partir du bilan comptable de la société, un bilan fonctionnel est réalisé.

La réalisation du bilan fonctionnel facilite l'analyse de l'équilibre financier de la structure déléguée.

Cette analyse est réalisée au moyen de trois outils :

- FRNG : fonds de roulement net global
- BFR : besoin en fonds de roulement
- SNT : solde net de trésorerie

Cependant, cette analyse ne peut être effectuée puisque la société DG SERVICES n'a pas encore, à ce jour, remis le bilan comptable dédié à l'activité DSP.

Le délégataire a été sollicité sur ce point important.

3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance annuelle à la collectivité.

Cette redevance est composée, d'une part fixe d'un montant de 19 037 € hors taxes, révisable chaque année.

Donc, en 2013, la redevance du délégataire doit être calculée au prorata des 5 mois d'activité, soit 155 jours d'activité, correspondant à la période du 29 juillet au 31 décembre 2013.

La redevance représente 8 084,20 €HT.

Le montant de la redevance est également constitué d'une part variable correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel hors taxe de la délégation représentant

- 0,1 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est compris entre 500 000 à 600 000 €
- 0,2 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est compris entre 600 001 à 650 000 €
- 0,3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes lorsqu'il est supérieur à 650 001 €

Cette grille ne sera probablement pas applicable, puisqu'elle a été calculée à partir d'un compte de résultat prévisionnel basé sur le volume d'activité complet de DG SERVICES, c'est-à-dire de l'activité DSP et de l'activité qui lui est propre sur Istres.

En 2013, le chiffre d'affaires réalisé est environ cinq fois moins important que le premier seuil indiqué, soit 500 k€. Donc, aucune redevance variable n'est à verser par le délégataire en 2013.

VI/ Qualité du service

Concernant la qualité du service, le délégataire a mis en place une signalétique permettant aux usagers de connaître les horaires de service, les prestations et leurs tarifs.

Par contre, le délégataire indique que la signalétique relative aux lieux de stationnement, lieux d'attente et aires de sécurité des engins, sera mise en place une fois que l'aire de carénage sera rénovée.

Mme DELAHAYE qui est en contact direct, avec l'ensemble des usagers du port de Carry, effectue régulièrement des enquêtes qualité et de satisfaction auprès des usagers sur les services proposés.

Un cahier de doléances vient d'être mis à la disposition des usagers.

La capitainerie présente sur place confirme la bonne qualité du service rendue.

VII/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2013

Le délégataire a remis pour la première année, un rapport annuel d'activité.

De nombreuses données sur les prestations, leur tarif et leur nombre ont été communiquées dans ce rapport.

Toutefois, des documents d'ordre financier n'ont pas été transmis.

Le compte de résultat et le bilan comptable relatifs à l'activité DSP de Carry-Le-Rouet sont indispensables et doivent être transmis chaque année dans le rapport annuel du délégataire.

L'inventaire des immobilisations de la délégation devra également être intégré à ce rapport.

Le budget prévisionnel pris en compte dans le contrat correspond à la totalité de l'activité de DG SERVICES et pas seulement à l'activité DSP du port de Carry-Le-Rouet.

Dans les mois à venir, un avenant devra être rédigé pour établir une nouvelle base de suivi de la DSP.

Par ailleurs, dans les prochains mois, l'activité du délégataire sera fortement impactée par les travaux qui seront réalisés sur l'aire de carénage. Cette donnée est également à prendre en compte pour la réalisation d'un avenant.

L'activité déléguée a généré un chiffre d'affaires de 106 k€, composé à 81 % de la vente de carburant et de 19 % de la vente de pièces et des recettes issues du service de carénage.

Le service rendu par le délégataire DG SERVICES est de qualité, les usagers en sont satisfaits.